

// Service Presse
Tél. 02 40 99 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 08 septembre 2021

ARRIVEE DE POLICIERS NATIONAUX SUPPLÉMENTAIRES À NANTES

**« Une étape importante pour renforcer
notre action commune pour la sécurité
des Nantaises et des Nantais »**

Johanna Rolland se félicite de l'arrivée de ces nouveaux policiers nationaux qu'elle avait demandés et obtenus auprès de l'Etat lors de la signature du Contrat de sécurité intégrée en mai dernier. Ces 43 policiers seront prioritairement affectés à des missions de voie publique. Des policiers supplémentaires arriveront en 2022 pour atteindre l'engagement de l'État pour la création de 70 postes.

« Je partage la préoccupation des nantaises et des nantais pour la sécurité. Je suis convaincue que la coordination et l'action publique renforcées, partagées par l'ensemble des partenaires est une nécessité pour obtenir des résultats en matière de sécurité.

J'attendais de l'État un engagement fort, sur la durée, avec des moyens au moins aussi importants que ceux que nous déployons, en termes d'effectifs notamment. Cet appel a été entendu et formalisé à l'occasion de la signature du Contrat de Sécurité Intégrée le 20 mai dernier.

L'arrivée de ces 61 nouveaux policiers nationaux dans notre ville en 2021 pour la création nette de 43 postes cette année (70 postes seront créés au total avec de nouveaux effectifs à venir en 2022), est une étape importante pour renforcer notre action commune pour la sécurité des Nantaises et des Nantais. Nous allons dans la bonne direction, nous devons poursuivre notre travail en commun pour la sécurité de nos habitants » a réagi Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole.

Priorité du mandat, la sécurité est un droit qui fait partie intégrante de l'égalité réelle pour chaque habitante, chaque habitant, quels que soient son lieu de résidence, son activité, les lieux qu'il fréquente, ses horaires de déplacement. Sur ce sujet, Ville et Métropole jouent leur rôle avec volontarisme et en œuvrant en partenariat avec l'État, dont c'est une compétence régaliennne, notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre la grande délinquance, le trafic de stupéfiants, l'usage d'armes et toute la délinquance du quotidien.